

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

6^e séance, 17^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 20 janvier 2015, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur François Caron.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur François Caron, président du comité exécutif et du conseil des commissaires
Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Membre du comité exécutif absent :

Monsieur Michel Bédard, commissaire

Membre du conseil des commissaires présent :

Monsieur Freddy Ntako, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 20 janvier 2015 ouverte à 17 h 30.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-14-15-049

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public

2.0 Décisions

- 2.1 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement primaire
- 2.2 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald – Octroi d'une servitude au profit de Gaz Métro inc.
- 2.3 Centre national de conduite d'engins de chantier – Achat d'une niveleuse Caterpillar 140 M2 LR – Contrat de gré à gré – Adjudication de contrat
- 2.4 Centre national de conduite d'engins de chantier – Achat de machineries lourdes - 2 lots – Adjudication de contrats
- 2.5 École Sainte-Marie - Mesures d'atténuation du radon – Adjudication de contrat
- 2.6 Cession du contrat de transport par Transport Marquis inc. en faveur de Autobus Auger inc.

3.0 Information

- 3.1 Liste des chèques émis

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-14-15-050

1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014 ont été transmis à tous les membres du comité exécutif le 16 janvier 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014 et d'adopter ceux-ci tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

1.6 Correspondance

Aucune correspondance

1.7 Interventions du public

Aucune intervention

2.0 DÉCISIONS

2.1 Engagement et nomination à un poste de direction d'établissement primaire

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE monsieur Daniel Trachy soit nommé et engagé à titre de directeur à l'École du Grand-Voilier.

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.2 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald – Octroi d'une servitude au profit de Gaz Métro inc.

ATTENDU la demande soumise par Gaz Métro inc. d'installer une station de dépressurisation sur le terrain du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald;

ATTENDU la nécessité pour Gaz Métro inc. d'obtenir une servitude aux fins d'entretien et d'exploitation des canalisations pour la transmission et la distribution du gaz;

ATTENDU que le conseil des commissaires a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2014, la résolution CC-14-15-089 relativement à la vente d'une parcelle de terrain à Gaz Métro inc. aux conditions mentionnées ci-après;

ATTENDU les quatre conditions exigées par la Commission scolaire des Navigateurs et qui ont été acceptées par Gaz Métro inc., à savoir :

1. le démantèlement par Gaz Métro inc. de la station hors terre localisée sur le terrain avant du Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau en la remplaçant par une ligne souterraine d'alimentation en basse pression;
2. d'obtenir de Gaz Métro inc. le maximum de subventions pour financer les coûts de remplacement des équipements de chauffage pour la conversion de la source d'énergie passant de l'électricité au gaz naturel au bâtiment du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald;
3. de recevoir de Gaz Métro inc. un montant de 3 300 \$ pour la vente de la parcelle de terrain d'une superficie de 19,25 m² ainsi qu'un montant de 18 800 \$ pour l'octroi d'une servitude d'une superficie de 289,8 m² localisées sur le terrain du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald;
4. que Gaz Métro inc. assume l'entièreté des coûts associés à la cadastration de la parcelle du terrain convoitée, la production du certificat de localisation et les frais juridiques relatifs à la cession de la parcelle de terrain et à l'octroi de la servitude.

CE-14-15-051
SRH

CE-14-15-052
SRM

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs consente une servitude à Gaz Métro inc. sur une partie de l'immeuble du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald, à savoir sur une lisière de terrain d'une largeur de 6 mètres, connue et désignée comme étant une partie du lot 2 154 314 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 289,8 m², pour un montant total de 18 800 \$ aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution notamment l'acte de servitude découlant de l'exercice de l'option de servitude.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-14-15-053
SRM

2.3 Centre national de conduite d'engins de chantier – Achat d'une niveleuse Caterpillar 140 M2 LR – Contrat de gré à gré – Adjudication de contrat

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs peut, en vertu de l'article 28 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, octroyer un contrat de gré à gré pour « *des activités d'enseignement* »;

ATTENDU la demande de prix adressée à HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE pour la fourniture d'une niveleuse de marque Caterpillar, classe 0270, modèle 140 M2 LR, destinée au Centre national de conduite d'engins de chantier;

ATTENDU la proposition soumise par HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE, de Saint-Augustin-de-Desmaures, au montant de 325 000 \$ en date du 12 janvier 2015;

ATTENDU l'argumentaire développé par la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier, l'analyse de ladite proposition réalisée par la direction dudit centre et la recommandation qui en découle, tel qu'il appert au document joint;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à la firme HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE, de Saint-Augustin-de-Desmaures, un contrat, de gré à gré, en vertu de l'article 28 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, pour la fourniture d'une niveleuse de marque Caterpillar, classe 0270, modèle 140 M2 LR, pour un montant de 325 000 \$, taxes non incluses;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-14-15-054
SRM

2.4 Centre national de conduite d'engins de chantier – Achat de machineries lourdes - 2 lots – Adjudication de contrats

ATTENDU l'appel d'offres #141222-20 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requerrait des soumissions pour l'acquisition de machineries lourdes, à savoir, 3 pelles hydrauliques neuves, classe 1313, et un bouteur neuf, classe 0461, destinées au Centre national de conduite d'engins de chantier;

ATTENDU les résultats dudit appel d'offres à la suite de l'ouverture des soumissions effectuée le mardi 13 janvier 2015;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'analyse des soumissions réalisée par la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier et la recommandation qui en découle, tel qu'il appert au document joint;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à la firme MICANIC INC. le contrat pour la fourniture de 3 pelles hydrauliques neuves, classe 1313, constituant le lot 1, au montant de 570 757,89 \$, taxes non incluses, celle-ci ayant présenté la soumission la plus basse jugée conforme pour ce lot;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à la firme ÉQUIPEMENT SIGMA INC. le contrat pour la fourniture d'un boteur, neuf, classe 0461, constituant le lot 2, au montant de 182 862 \$, taxes non incluses, celle-ci ayant présenté la soumission la plus basse jugée conforme pour ce lot;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-14-15-055
SRM

2.5 École Sainte-Marie - Mesures d'atténuation du radon- Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation #INV141112-15 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions auprès de 5 entreprises pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation du radon pour l'École Sainte-Marie;

ATTENDU les résultats dudit appel d'offres à la suite de l'ouverture des soumissions effectuée le 3 décembre 2014;

ATTENDU l'analyse des soumissions réalisée par Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin et la recommandation qui en découle, tel qu'il appert au document joint;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise 3175014 Canada inc., de Gatineau, le contrat pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation du radon pour l'École Sainte-Marie au montant de 61 338 \$, taxes non incluses, celle-ci ayant présenté la soumission la plus basse jugée conforme;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-14-15-056
TRANSPORT

2.6 Cession du contrat de transport par Transport Marquis inc. en faveur de Autobus Auger inc.

ATTENDU la demande de Transport Marquis inc. de céder et transférer le contrat de transport exclusif à Autobus Auger inc.;

ATTENDU l'article 44 de la section XXI du contrat de transport exclusif;

ATTENDU l'examen et la recommandation des Services du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

D'APPROUVER la demande de cession et de transfert du contrat de transport exclusif de Transport Marquis inc. à Autobus Auger;

D'AUTORISER le président et la directrice générale à signer la documentation nécessaire à la cession et le transfert du contrat de transport exclusif de Transport Marquis inc. à Autobus Auger inc.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Liste des chèques émis - Information

Du 18 octobre 2014 au 9 janvier 2015
(Chèques portant les numéros 174804 à 178 644)

La liste des chèques émis a été déposée dans l'intranet de la Commission scolaire des Navigateurs avec un accès réservé aux membres du comité exécutif.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Monsieur François Caron informe les membres du comité exécutif des mandats du comité d'évaluation de la directrice générale et du comité de la planification stratégique. Les membres discutent de la composition de ceux-ci. Après discussion, il est convenu que :

Comité d'évaluation de la directrice générale

Tous les membres du comité exécutif soient membres du comité d'évaluation de la directrice générale.

Comité de la planification stratégique

Les personnes suivantes soient membres du comité de la planification stratégique :

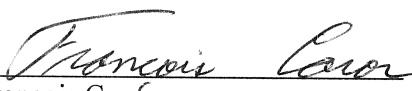
- monsieur François Caron, président du comité exécutif et du conseil des commissaires
- madame Pascale Bélanger, commissaire
- madame Lynda Bilodeau, commissaire
- monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
- madame Marie-Claude Ferland, représentante du comité de parents

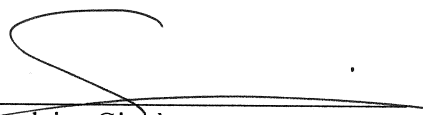
5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 17 h 45.

ADOPTÉE à l'unanimité


François Caron
Président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale